

Sommaire

à la Une

Santé / Protection sociale

Une loi de santé qui réduit les risques

Enfance / Famille

Prestations familiales pour les Bosniaques : le principe de réciprocité prime

Handicap

Des Européens moins intégrés quand ils sont handicapés

Enfance / Famille

Faire participer les usagers de la protection de l'enfance

lu, vu, entendu

Société

Les réalités du suicide en France

agenda

Etablissements et services

"Dispositif Itep : métamorphoses institutionnelles"

Etablissements et services

« Panser le travail social ? Repenser la fonction de direction ! »

Travail social

"Métamorphose de la société ou fragmentation. Une opportunité pour le métier d'assistant de service social ?"

: : : : à la Une : : : :

Santé / Protection sociale

Une loi de santé qui réduit les risques

Pour les acteurs de l'addictologie auditionnés à l'Assemblée nationale, le projet de loi de santé de Marisol Touraine offre des avancées pour la réduction des risques liés à l'usage des drogues. Il resterait, selon eux, à étendre encore la protection des professionnels contre le risque de poursuites.

« Il y a des moments dans la vie où l'on se sent un peu seul. » Jean Costentin, membre de l'Académie nationale de médecine et de celle de pharmacie, paraissait effectivement isolé le 2 décembre, à la table ronde organisée par le député Olivier Véran, l'un des rapporteurs de la commission des affaires sociales pour le **projet de loi de santé**. Avant l'examen de ce texte en séance publique, désormais espéré pour février, le parlementaire avait organisé une première audition **enregistrée** sur deux articles, selon lui d'ordre « passionnel » : la réduction des risques en direction des usagers de drogues. D'une part, l'article 8 la définit de manière large, en y incluant la prévention des dommages sociaux ou psychologiques, et prévoit son application en milieu carcéral ; d'autre part, l'article 9 programme l'expérimentation, pour une durée de six ans, de ce que Jean Costentin appelle des « salles de shoot » ou des « squats de la santé ».

"Déviance"

Avec les salles de consommation à moindre risque (**SCMR**), ce scientifique s'effraie déjà de « voir, par un effet d'appel, s'intensifier le processus toxicomaniaque », et les usagers de drogues s'ancrer « dans leur déviance », alors même que les actuelles structures médico-sociales de l'addictologie que sont les Csapa et Caarud « coûtent la peau du dos ».

Appuis

Autour de lui, les médecins, pharmaciens, et autres psychologues travaillant auprès des usagers de drogues appuient, au contraire, la démarche de la réduction des risques. Ses acquis sont aujourd'hui « incontestables et incontestés »,



souligne aussi Danièle Jourdain Menninger, la présidente de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca). Non seulement elle a permis de faire reculer l'épidémie de VIH-sida, mais elle constitue en outre « une façon d'aller en direction des usagers » encore éloignés des soins et des accompagnements, en introduisant une « progressivité des réponses », ajoute Jean-Pierre Couteron, président de la Fédération addiction. Quant aux SCMR, elles ont déjà prouvé à l'étranger qu'elles ne provoquaient « pas d'effet d'aspiration », mais au contraire « une augmentation des réorientations vers des parcours de soins et médico-sociaux », ainsi qu'une « baisse des violences à proximité », comme l'a résumé Jean-François Corty, directeur des missions France de Médecins du monde.

Innovations

Dès lors, pour tous ces acteurs de l'addictologie, ce chapitre du projet de loi sur la réduction des risques constitue une avancée. D'une part, il ancre cette démarche en cohérence avec la prévention et les soins, plutôt que de s'y opposer, comme le souligne Jean-Pierre Couteron. D'autre part, il offre une définition de la réduction des risques suffisamment large pour permettre des innovations : elle peut englober aussi bien l'analyse des stupéfiants que l'éducation aux risques liés à l'injection, remarque Jean-François Corty. A ce sujet, Danièle Jourdain Menninger précise qu'un groupe de travail à la DGS avance « de manière très positive » pour que les Csapa puissent utiliser la naloxone, un antidote que seuls les médecins peuvent aujourd'hui prescrire en cas de surdose d'opiacé.

Sécuriser

Une amélioration pourrait être en revanche apportée au texte, selon plusieurs intervenants. L'article 9 préserve les professionnels des SCMR de poursuites pour « complicité d'usage illicite de stupéfiants et de facilitation de l'usage illicite de stupéfiants », « dès lors qu'il agit conformément à sa mission de supervision ». Maître de conférences à Montpellier, et spécialiste du droit de la drogue, Yann Bisiou s'interroge : pourquoi limiter cette protection aux seuls acteurs des salles de consommation ? « Les innovations sont importantes dans ce domaine », acquiesce Nathalie Latour, déléguée générale de la Fédération addiction. « Il faut que les professionnels puissent avoir toute latitude, quelle que soit la taille de leur association, pour pouvoir accompagner dans de bonnes conditions les usagers. » Catherine Lemorton, présidente de la commission des affaires sociales, envisagera donc un amendement pour sécuriser tous les personnels de la réduction des risques, notamment médico-sociaux. Jean Costentin appréciera.

Par [Olivier Bonnin](#)



Documents joints à télécharger sur le site :

[Le projet de loi relatif à la santé](#)

[Santé publique \(114\)](#)

[addictions \(3\)](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

Enfance / Famille

Prestations familiales pour les Bosniaques : le principe de réciprocité prime

En application d'un accord bilatéral signé entre la France et l'ex-Yougoslavie, le principe d'égalité de traitement s'applique, sauf dispositions contraires, pour l'accès aux prestations familiales des ressortissants bosniaques.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 6 novembre 2014, a statué en faveur d'une famille bosniaque qui demandait le bénéfice des prestations familiales pour ses deux enfants. Elle s'était vue opposer un refus par la CAF, refus confirmé par la cour d'appel de Colmar. La Haute juridiction casse l'arrêt rendu en appel en se référant à la Convention générale de sécurité sociale conclue le 5 janvier 1950 entre la France et la Yougoslavie. Cette convention, applicable dans les relations entre la France et les États qui composaient antérieurement la Yougoslavie, prévoit la réciprocité d'application des législations de sécurité sociale.



Réciprocité mise à l'écart en appel...

Entrés en France en 2004 accompagnés de leurs enfants, les parents, de nationalité bosniaque, avaient obtenu en juin 2008 une carte de séjour temporaire "vie privée et vie familiale". Ils demandaient que leur soient attribuées les prestations familiales à compter de juin 2008 pour leurs 2 enfants, alors âgés de 9 et 6 ans.

La cour d'appel confirme la décision de refus d'ouverture de droits notifiée par la CAF au motif que la convention franco-yougoslave, posant le principe de réciprocité d'application des législations de sécurité sociale entre les États signataires, prévoit des dispositions spécifiques en matière de prestations familiales. Lesquelles ne trouvaient pas à s'appliquer en l'espèce. En effet, ces dispositions spécifiques ne régissent que "les travailleurs salariés exerçant leur activité dans un autre État que celui où résident leurs enfants, ou ceux détachés avec leur famille dans un autre pays que le leur". Situations dans lesquelles les demandeurs ne se trouvaient pas. Conclusion pour les juges d'appel : la famille bosniaque ne pouvait pas bénéficier des prestations familiales.

... mais consacrée en cassation

Erreur, rétorque la Cour de cassation. Elle casse l'arrêt d'appel en estimant que les juges du fond ont violé la Convention générale de sécurité sociale entre la France et la Yougoslavie qui prévoit que les travailleurs bosniaques, salariés ou assimilés, bénéficient, ainsi que leurs ayants droit, des législations de sécurité sociale dans les mêmes conditions que les ressortissants français. Ce sont bien les principes généraux de la convention qui priment.

Par [Isabelle Raviart, juriste en action sociale](#)



Documents joints à télécharger sur le site :

[Arrêt de la Cour de cassation](#)

[Allocations/Prestations \(248\)](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

Handicap

Des Européens moins intégrés quand ils sont handicapés

A l'occasion la journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), Eurostat rend compte de leur moins bonne intégration économique et sociale à travers l'Union européenne. En 2011, à peine 47 % des adultes handicapés avaient un emploi, d'après l'office statistique, alors que ce taux était de 67 % pour les personnes sans handicap. Quant au taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, il était de 30 % pour les personnes handicapées de plus de 16 ans, contre 21 % pour les autres.

Enfance / Famille

Faire participer les usagers de la protection de l'enfance

Comment favoriser la participation des usagers

dans le champ de la protection de l'enfance ? L'Anesm délivre ses recommandations de bonnes pratiques en la matière, en visant aussi bien les mineurs que les parents, et les jeunes majeurs. Et pour chacun d'eux, les outils sont nécessairement différents. Alors que les enfants pourront s'exprimer par le jeu, le dessin, les marionnettes, les parents comme les jeunes majeurs peuvent être invités, notamment, à des groupes de parole.

: : : : *lu, vu, entendu* : : : :

Société

Les réalités du suicide en France



Le premier rapport de l'observatoire national du suicide confirme une réalité déjà bien connue : notre pays est très bien classé en Europe pour ce type de mortalité. L'observatoire insiste sur la nécessité de mener des actions de prévention en direction de publics fragiles, notamment les plus de 75 ans, et certains professionnels, comme ceux de la santé et de l'action sociale.



"Mourir volontairement suppose qu'on a reconnu, même instinctivement, l'absence de toute raison profonde de vivre, le caractère insensé de cette agitation quotidienne et l'inutilité de la souffrance." En 1942, Albert Camus définissait ainsi le suicide dans son livre "Le mythe de Sisyphe". Les décennies se sont accumulées depuis, mais l'interrogation est restée la même sur le côté insondable des motivations qui poussent des milliers de personnes à se donner la mort chaque année.

La France est aux premières loges de ce fléau. La France est largement au-dessus de la moyenne européenne en matière de suicides : 18 pour 100 000 au lieu de 12. Seuls la Finlande, la Belgique et la plupart des pays de l'Est font pire que nous en ce domaine.

11 400 décès par suicide

Selon le premier rapport de l'observatoire national du suicide (lire [ici](#)), un décès sur 50 en France s'explique ainsi. Ce qui, en 2011, représenterait environ 11 400 décès. Les sexes ne sont pas égaux face au suicide puisque le taux est trois fois supérieur chez les hommes (27,7 décès pour 100 000 habitants contre 8,1 chez les femmes). L'âge est également un facteur discriminant : une mort sur trois par suicide est le fait d'une personne de plus de 60 ans. Cependant, ramenée au nombre de décès par tranche d'âge, la mortalité par suicide est la plus forte chez les jeunes de 15 à 24 ans : 16 % des morts qui sont enregistrées sont liées à cette cause.

La mortalité par suicide a également des déterminants sociaux. En croisant différentes données, l'observatoire indique que certaines professions sont particulièrement à risques, notamment dans le secteur de la santé et de l'action sociale. Des régions sont également particulièrement sinistrées en matière de suicides : Bretagne, Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne. D'autres semblent, en revanche, plutôt épargnées comme l'Alsace, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées.

Inégalités entre les sexes...

Pour mieux appréhender ce phénomène, il faut s'intéresser aux tentatives de suicides (TS). Et là contrairement aux actes "réussis", cela est davantage le fait des femmes. Sur les 70 000 hospitalisations enregistrées, les deux tiers sont le fait de femmes. Les plus jeunes sont particulièrement bien représentées. Le rapport montre que les sources de fragilité chez les hommes et les femmes ne sont pas les mêmes : "En 2010, parmi les personnes de 15 à 54 ans, le facteur de risque le plus important dans la survenue des TS est le fait d'avoir subi des violences physiques dans les 12 derniers mois pour les femmes et un faible niveau de revenu pour les hommes." La question des intérimaires est assez révélatrice : si cette condition a un lien direct chez les hommes avec la probabilité de faire une tentative de suicide, elle n'est absolument pas explicative chez les femmes.

... et populations à risque


Certaines populations sont particulièrement exposées à ce risque : les adolescents (2 % d'entre eux reconnaissent avoir fait une TS nécessitant une hospitalisation), les détenus, les personnes sans domicile. "Au cours de leur vie, 22 % des personnes sans logement interrogées ont déclaré avoir tenté de se suicider", écrit l'observatoire, en se référant à une étude du Samusocial de Paris réalisée en 2009.

Des personnes âgées plus "déterminées"

Quels sont les facteurs déterminants pour qu'une TS se transforme en décès ? L'observatoire en relève trois : l'accès plus ou moins facile aux moyens les plus létaux ; la fragilité organique de la personne ; la rapidité de la prise en charge par le système de soins. Dans ce contexte, les plus âgés sont les plus exposés, comme l'avait souligné le comité national pour la bientraitance et les droits des personnes âgées dans son [rapport](#) remis en 2013 : « La personne âgée accomplissant un geste suicidaire est en général animée d'une détermination forte comme en témoignent les moyens fréquemment employés (précipitation d'un lieu élevé, armes à feu, pendaison). L'intentionnalité plus grande du sujet âgé se conjugue souvent avec une fragilité organique sous-jacente plus grande ».

Comment prévenir le suicide ?

Améliorer la prévention du suicide suppose de faire travailler en réseau le maximum d'acteurs. "Les expériences où des liens entre la prise en charge gériatrique et gérontologique, d'une part, et la prise en charge psychiatrique, d'autre part, ont été établis sont plus efficaces". Par ailleurs, l'observatoire souhaite approfondir des liens éventuels entre situations de travail et recours au suicide. Il faudrait notamment se concentrer sur "les travailleurs confrontés à des situations individuelles complexes dans l'exercice de leur profession (surveillants de prison face aux détenus, professionnels du secteur de la santé et de l'action sociale face aux patients et aux usagers, etc.)."

 Documents joints à télécharger sur le site :
[Rapport de l'observatoire](#)

Par Noël Bouttier

[personnes âgées \(3\)](#)
[sdf \(9\)](#)

[prévention du suicide \(6\)](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

: : : : agenda : : : :

Mercredi 3 décembre 2014 > Vendredi 5 décembre 2014

Etablissements et services

"Dispositif Itep : métamorphoses institutionnelles"

A l'occasion de ses 19^e journées nationales d'étude, de recherche et de formation, l'Association des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) et de leurs réseaux (Aire) abordera les effets induits par les adaptations et les transformations opérées au cours des dix dernières années. Il sera notamment question du rôle des organismes gestionnaires et en particulier des associations sur le plan politique et éthique, de l'impact de la complémentarité interinstitutionnelle sur le parcours du jeune ou encore de la métamorphose des Itep dans la mise en oeuvre du parcours de soins personnalisé.

Lieu / Centre de Congrès Bellevue, Place Bellevue, 64200 Biarritz
Tél. / 01 78 70 70 04
E-mail / secretariat@aire-asso.fr

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

Mercredi 10 décembre 2014 > Jeudi 11 décembre 2014

Etablissements et services

« Panser le travail social ? Repenser la fonction de direction ! »

Face à la montée des "revendications individualistes" et de la gouvernance associative, le poste de dirigeant d'établissement ou de service se complexifie et doit répondre à de nouvelles exigences. Pour mieux comprendre les enjeux, perspectives et possibilités d'évolution de la fonction, et en prévision des Etats généraux du travail social prévus pour janvier 2015, la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux (Fnades) organise un forum pour "repenser la fonction de direction".

Lieu / Salle Antoine Osète, 4 - 6 rue du Lieutenant Colonel Pelissier - Local Mairie de Toulouse
Tél. / 01 69 33 18 80

 Documents joints à télécharger sur le site :
[Programme](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

Jeudi 11 décembre 2014 > Vendredi 12 décembre 2014

Travail social

"Métamorphose de la société ou fragmentation. Une opportunité pour le métier d'assistant de service social ?"

S'inscrivant dans la dynamique des Etats généraux du travail social, ces deux journées de réflexion, organisées par l'Institut supérieur social de Mulhouse (ISSM) et l'Ecole normale sociale (ENS), porteront sur l'actualité du métier d'assistant de service social. Alors qu'en ce début de 21e siècle, le travail social est fortement interrogé sur sa capacité à proposer des réponses face à la complexité des processus d'exclusion qui touchent de plus en plus de personnes, quels sont les enjeux et quelles sont les perspectives de cette profession ?

Lieu / Université de Haute-Alsace, Campus Fonderie, 16, rue de la Fonderie, 68000 Mulhouse
Tél. / 03 89 33 57 91
Site / www.issm.asso.fr

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

[Informations légales](#) | [Nous contacter](#) | [Nos partenaires](#) | [Conditions générales de vente et d'utilisation](#)

t

sa (travail social actualités) commente depuis plus de 25 ans l'actualité des secteurs social, médico-social et sanitaire. Destiné à l'ensemble des directeurs d'établissement médico-social [DESMS], cadres de l'action sociale et travailleurs sociaux, tsa assure une veille juridique complète sur l'actualité des secteurs handicap, dépendance, lutte contre les exclusions, protection de l'enfance, justice des mineurs, décentralisation, logement, immigration...

Les Éditions Législatives

Depuis 2003, tsa a intégré les Éditions Législatives (www.editions-legislatives.fr), éditeur de la collection des Dictionnaires Permanents et des quotidiens en ligne d'information professionnelle les actuEL. Une garantie supplémentaire d'objectivité, de fiabilité et de pérennité pour nos lecteurs.

t

sa, tsa-quotidien.fr et tsa textes sont des marques déposées des Éditions Législatives.

